

Portugal - Circuit découverte

Logement en hôtels 3***

du 18 au 24 mai, du 25 au 31 mai,

du 06 au 12 oct., du 09 au 15 oct*. 2024 - 7 jours / 6 nuits

A partir de 965 € / personne

Base 30-39 personnes



LES POINTS FORTS :

Vois directs au départ de Marseille

5 nuits dans le même hôtel et 1 nuit à Lisbonne la veille du départ pour plus de confort

Soirée folklorique à l'hôtel

J1 : MARSEILLE → LISBONNE / MONTE REAL

Rendez-vous des participants et départ en autocar jusqu'à l'aéroport de Marseille-Provence. Accueil et assistance d'un représentant Sabardu Tourisme. Formalités d'enregistrement. Envol pour Lisbonne sur vol régulier Air Portugal - TAP. A votre arrivée, accueil par le guide local et transfert en autocar jusqu'à votre hôtel à Monte Real. Dîner et logement.

J2 : BATALHA / NAZARE / ALCOBACA

Petit-déjeuner et départ pour une excursion qui vous conduira à Batalha. **Visite du monastère de pierres dorées**, parmi les plus beaux de l'art manuelin. Retour à l'hôtel et déjeuner. Après le repas, départ vers Alcobaca et visite du monastère de Santa Maria, l'église et les bâtiments abbaciaux. Puis, route pour Nazaré, site incontournable et pittoresque village de pêcheurs. Retour à votre hôtel. Dîner et nuit.

J3 : OBIDOS / FATIMA / TOMAR

Petit-déjeuner et départ vers Obidos. Visite guidée de cette petite ville qui a su conserver, à travers les siècles, son cachet et son charme de ville médiévale. Promenade à pied dans la cité ; le tour par le chemin de ronde offre des vues très agréables sur la ville et ses maisons blanches. **Dégustation de Ginja « la liqueur de cerise »**. Déjeuner à votre hôtel. Après-midi, départ en direction de Fatima, haut lieu de la chrétienté. Temps libre sur l'immense esplanade sur laquelle se trouve la chapelle des apparitions abritant la statue de Notre-Dame de Fatima. Continuation en direction de Tomar, la ville des Templiers avec la « fenêtre de Tomar », l'une des plus étonnantes réalisations de l'art manuelin. Visite du couvent du Christ, situé sur les hauteurs de la ville. Retour à votre hôtel. Dîner, **soirée dansante** et logement.

J4 : PORTO

Après le petit-déjeuner, route pour **Porto, seconde ville du Portugal, construite sur la rive droite du Douro**. Elle offre les contrastes d'une ville à la fois ancienne et moderne. Accueil par le guide et visite de la ville avec la cathédrale, l'église St François, le pont D. Maria et le vieux Porto, caractérisé par une activité intense. Déjeuner au restaurant. Après-midi, temps libre dans Porto pour flâner le long du Douro et peut-être déguster des vins de Porto. Reprise de l'autocar en direction de Monte Real. Dîner et logement.

J5 : AVEIRO / COIMBRA

Petit-déjeuner et départ pour **Aveiro, souvent qualifiée de Venise du Portugal**, entourée de marais salants, plages, lagunes et traversée par le canal central. Cette ville est renommée pour ses moliceiros, bateaux de pêche typique à la proue peinte de couleurs vives. En fin de matinée, départ pour Coimbra. Déjeuner. Après le repas, visite guidée de Coimbra. Découverte de l'université, l'une des plus anciennes d'Europe. Promenade à travers les ruelles pour admirer la cathédrale. Retour à votre hôtel. Dîner, **soirée folklorique** et nuit.

J6 : LISBONNE

Petit-déjeuner et **départ pour la capitale du Portugal, Lisbonne**. Sous la conduite d'un guide, visite du quartier de l'Alfama, le plus ancien de la ville. Promenade à pied à travers le quartier, véritable labyrinthe aux ruelles tortueuses, aux balcons de fer forgé et de panneaux d'Azulejos. Reprise de l'autocar et tour panoramique avec l'avenue de la liberté, le pont sur le Tage, la tour de Bélem, le monument des Découvertes. Déjeuner. Après le repas, continuation de la visite avec le monastère des hiéronymites et **le musée des carrosses où se trouvent les plus grandes collections**. Temps libre dans la ville.

Installation à votre hôtel à Lisbonne. Dîner et logement.

J7 : LISBONNE → MARSEILLE

Petit-déjeuner matinal puis transfert à l'aéroport de Lisbonne. Formalités d'enregistrement. Envol pour Marseille-Provence sur vol régulier Air Portugal. A votre arrivée, retour en autocar vers vos différentes localités de départ.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport aller/retour en autocar jusqu'à l'aéroport
Le transport aérien Marseille / Lisbonne / Marseille sur vols réguliers Tap Portugal
Les taxes d'aéroports (50€ au 21/08/23)
Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
Le transport en autocar de tourisme pendant le circuit
L'hébergement en chambre double en hôtels 3***
La pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du J7
Les boissons au cours des repas
Les soirées animées à l'hôtel
Les audio guides pendant les visites
Les excursions et visites mentionnées au programme
Les entrées aux monastères de Batalha et Alcobaca, à l'université de Coimbra, au couvent du Christ à Tomar, au musée des carrosses à Lisbonne, au monastère des hiéronymites
La dégustation de Ginja
La présence d'un guide accompagnateur parlant français pendant le séjour
La taxe hôtelière à Lisbonne
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation protection sanitaire offerte pour tout le groupe

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : **190 €** (nombre limité nous consulter)
Les extras, les pourboires et dépenses d'ordre personnel,
Toutes prestations non mentionnées.

FORMALITES : Carte nationale d'identité en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités ou en transit et des compagnies aériennes et maritimes.

INFORMATION : La photocopie de votre carte nationale d'identité en cours de validité est obligatoire au moment de l'inscription. Ce séjour est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

**A noter que pour le départ du 09 au 15 octobre, le circuit s'effectuera en sens inverse*

En partenariat avec

Voyages
SABARDU

es13
L'EXPERT DES LOISIRS
pour les jeunes de + de 55 ans

NOS DESTINATIONS AVION

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Pour les croisières maritimes, fluviales et les voyages aériens, les conditions d'annulation, par personne, sont les suivantes :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation**
- 10 % du montant du voyage de 60 à 46 jours**
- 25 % du montant du voyage de 45 à 31 jours**
- 50 % du montant du voyage de 30 à 16 jours**
- 75 % du montant du voyage de 15 à 5 jours**
- 100 % du montant du voyage moins de 5 jours avant le départ.**

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par e-mail, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Services en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- **les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;**
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE ASSISTANCE ET ANNULATION

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de **l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

TAXES D'AEROPORT

Elles sont indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « *le prix comprend* ». Compte tenu de la fluctuation permanente du tarif mentionné à la date de parution du catalogue, cette taxe est susceptible d'être réajustée en fonction de sa valeur exacte jusqu'à 20 jours avant le départ.